

# Déclaration Vie Privée à l'attention du Candidat Postulant

Dans le cadre de sa procédure de sélection et de recrutement, la Banque Nagelmackers S.A., dont le siège social est situé rue Montoyer, 14 à 1000 Bruxelles (ci-après dénommée « la banque »), veille au respect de la vie privée des candidats qui postulent auprès de la banque.

## 1) A qui s'adresse la présente Déclaration Vie Privée ?

Cette déclaration a été rédigée pour les candidats, internes ou externes, qui postulent, en ligne via le site internet de la banque, par courrier électronique ou ordinaire et/ou via un agrégateur d'offres d'emploi, pour un stage ou un emploi salarié auprès de la banque, et ce, qu'il s'agisse d'offres d'emploi ouvertes à la sélection ou de candidatures spontanées. Les éventuelles personnes de référence à contacter peuvent également être concernées par cette déclaration.

## 2) Objet de la présente Déclaration Vie Privée

Par le biais de la présente Déclaration Vie Privée, la banque souhaite vous informer de la manière dont elle collecte, utilise, conserve et efface vos données à caractère personnel dans le cadre de sa procédure de sélection et de recrutement, des raisons pour lesquelles elle le fait ainsi que des mesures qu'elle prend pour protéger vos données mais également des droits dont vous disposez en tant que personne concernée.

La protection de votre vie privée et de vos données à caractère personnel est encadrée par le règlement européen n°2016/679, appelé Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (en abrégé le RGPD). Si vous le souhaitez, vous pouvez obtenir de plus amples informations auprès de l'Autorité de protection des données, rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles.

## 3) Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

Une donnée à caractère personnel est une information qui concerne une personne physique identifiée ou identifiable, appelée « personne concernée ». Vous, candidat, êtes une personne concernée.

## 4) Qu'est-ce qu'un traitement ?

La collecte, l'enregistrement, la consultation, l'utilisation, la transmission, la destruction de données à caractère personnel, sont des exemples de traitements. Chaque traitement doit obligatoirement être lié à un objectif ou une finalité.

La banque traite vos données dans le cadre de sa procédure de recrutement et de sélection et intervient comme « responsable de traitement ». A ce titre, elle détermine les objectifs pour lesquels vos données sont traitées et les moyens à mettre en œuvre.

## 5) Pour quelles raisons la banque traite-t-elle vos données (= finalités) ?

1.

Avant de conclure un éventuel contrat de stage ou de collaboration avec vous, la banque doit être en mesure de traiter vos données en vue, notamment, d'analyser les informations transmises et de les comparer avec ses offres d'emploi, de communiquer avec vous, de vous transmettre les informations relatives à la procédure de sélection, de fixer des entretiens, de faire plus amplement connaissance par des discussions ou des tests, de prendre contact avec des personnes de référence, de vous donner un retour et/ou éventuellement de vous proposer d'autres emplois au sein de la banque.

Ces traitements sont donc nécessaires pour permettre à la banque d'évaluer si un contrat peut être conclu.

2.

Dans le cadre de ses activités de sélection et de recrutement, la banque peut aussi avoir besoin de traiter certaines de vos données tout simplement pour lui permettre de mener à bien la procédure de recrutement, d'améliorer sa procédure de sélection et la qualité de ses services et dans certains cas pour défendre ses droits en cas de conflit. Ces traitements et finalités reposent sur l'intérêt légitime de la banque. Le cas échéant, la banque veillera à assurer un juste équilibre entre ses intérêts et vos droits et libertés et à mettre tout en œuvre pour que ces traitements n'impactent pas, ou de manière limitée, votre vie privée.

3.

La banque ne traite, en principe, pas de données liées à votre origine raciale et ethnique, vos opinions politiques, vos convictions religieuses ou philosophiques, votre appartenance syndicale, vos données concernant votre vie ou orientation sexuelle, votre santé, vos données génétiques et/ou vos données biométriques (= catégories particulières de données).

Si la banque devait tout de même être mise en possession de certaines de ces données directement ou indirectement, elle ne les traitera qu'avec votre consentement explicite ou sur la base d'un autre fondement juridique de traitement prévu par le RGPD et l'autorisant à la faire.

4.

En dehors des raisons précitées, la banque ne traitera pas vos données à caractère personnel sauf si elle se trouve dans une des conditions prévues par le RGPD l'autorisant à le faire.

## 6) Quelles données à caractère personnel/informations vous concernant sont traitées ?

Il peut notamment s'agir des données à caractère personnel suivantes :

- Vos données d'identification et de contact : nom, adresse, genre, nationalité, date de naissance, photo [si vous en transmettez une mais ce n'est pas obligatoire], numéro de téléphone fixe ou mobile, votre adresse mail, les données de vos appareils électroniques que vous utilisez comme l'adresse IP si vous postulez via le site internet de la banque... ;
- Vos données relatives à votre formation et votre expérience professionnelle : diplôme, stages, nom de votre employeur actuel et/ou précédent, votre connaissance des langues... ;
- Vos données matrimoniales : marié, célibataire, divorcé... ;
- Vos données salariales : rémunération actuelle, régime de retraite et avantages sociaux ;
- Les données des personnes à contacter : pour des informations sur vos compétences professionnelles ;
- Les informations concernant vos objectifs et vos besoins en matière de carrière professionnelle ;
- Vos données concernant vos centres d'intérêts : activités culturelles, sociales, sportives, bénévoles... ;
- Les données fournies par les personnes de référence : il peut s'agir d'informations liées à vos prestations passées... ;
- Les données que nous avons trouvées par d'autres sources, notamment via des sites d'offres d'emploi ;
- Les données liées à votre connexion sur le site internet de la banque ; comme par exemple les données récoltées via les cookies qui permettent de déterminer la façon dont vous utilisez le site internet, la fréquence à laquelle vous y accédez, votre type de navigateur, le lieu à partir duquel vous visitez le site. Pour de plus d'informations en matière de cookies, nous vous invitons à cliquer sur l'onglet « Vie Privée » sur le site nagelmackers.be.

## 7) A quel moment et comment vos données sont-elles collectées par la banque ?

Il y a lieu de faire une distinction entre les données que vous nous communiquez directement (= collecte directe) et vos données que nous avons obtenues par d'autres sources (collecte indirecte).

Exemples de collectes directes de vos données :

- Lorsque vous saisissez vos informations sur le site internet de la banque ;
- Lorsque vous remplissez des formulaires soumis par la banque ;
- Lorsque vous transmettez votre candidature par le biais d'une agence d'intérim ;
- Lorsque vous déposez votre candidature par le biais d'un agrégateur d'offres d'emploi, qui soit vous redirige ensuite vers le site internet de la banque (ex. Monster, Indeed...), soit transmet directement votre candidature à la banque (ex. LinkedIn...) ;
- Lors de vos discussions, entretiens et échanges avec les collaborateurs de la banque, dans ses locaux ou par téléphone;
- Lors d'échange de correspondance (postale et électronique) avec la banque ;

Exemples de collectes indirectes :

- Lorsque vos données sont rendues accessibles sur des sites internet de recrutement (ex. LinkedIn, VDAB, Forem, Monster, Indeed,...) ;
- Lorsque vos données ont été transmises à la banque par un collaborateur de la banque ou par une personne de référence ;
- Lorsque vos données sont publiques parce que vous les avez rendues publiques vous-même (via un blog, à travers un profil sur les réseaux sociaux, internet...) ;

Nous attirons votre attention sur le fait que les fournisseurs et/ou prestataires de services comme par exemple les agences d'intérim, les chasseurs de têtes ou les agrégateurs d'offres d'emploi, auxquels vous faites appel dans le cadre de votre recherche d'emploi et à qui vous transmettez vos données à caractère personnel, interviennent comme responsables de traitement pour des finalités qui leurs sont propres. C'est dans ce cadre qu'ils transmettent, de manière directe ou indirecte, vos données à la banque. Par conséquent et afin d'être pleinement informé du traitement de vos données par ces prestataires, nous vous invitons à prendre connaissance de leurs politiques en matière de vie privée.

## 8) Données à caractère personnel actualisées

Dans le cadre de la procédure de sélection et de recrutement, vous vous engagez à fournir des données récentes, exactes et complètes.

Dans ce cadre et dans un souci d'assurer la qualité des données fournies, la banque pourra par exemple prendre contact avec les personnes de référence/entreprises que vous avez renseignées et, le cas échéant, compléter les informations vous concernant. A ce sujet, sachez qu'en nous communiquant les données des personnes physiques tierces à la banque, vous êtes tenu de le faire conformément à la réglementation en vigueur et à la condition d'avoir informé ces personnes au préalable.

## 9) Pour combien de temps vos données sont-elles traitées ?

La banque s'efforce à ne pas conserver vos données à caractère personnel lorsque celles-ci ne sont plus nécessaires pour réaliser un des objectifs pour lesquels elles ont été collectées (cf. point 5).

Lorsque vous postulez pour une fonction spécifique, vos données ne sont jamais conservées pour un délai de plus de 12 mois, sauf en cas de contact intermédiaire dans l'intervalle, ce qui relance la période de 12 mois. En cas de candidature spontanée, ce délai est porté à 2 ans. En tout état de cause, le candidat peut toujours demander l'effacement de ses données.

Vos données peuvent toutefois être conservées plus longtemps lorsqu'une loi l'impose ou lorsqu'elles sont nécessaires à des fins de preuve pour permettre à la banque de défendre ses droits en justice en cas de contestation.

Si la procédure de sélection aboutit à la conclusion d'un contrat, vos données seront transférées dans votre dossier personnel.

## 10) Quels sont vos droits et comment les exercer ?

- **Droit d'accès** : il s'agit de votre droit de savoir si nous traitons des données vous concernant et, le cas échéant, d'obtenir des informations complémentaires à propos, par exemple, des objectifs pour lesquels vos données sont traitées, des catégories de données qui sont traitées et des destinataires à qui vos données sont transmises. Ce droit couvre également la possibilité pour vous d'obtenir une copie de tout ou partie de vos données. La fourniture de la copie de vos données est gratuite mais des frais supplémentaires peuvent toutefois être facturés si vous demandez plusieurs copies.

La banque tient à attirer votre attention sur le fait que parfois la communication de certaines de vos données est interdite ou peut s'avérer difficile, et ce, soit parce qu'une loi interdit à la banque de le faire, soit parce qu'elle implique la divulgation de données d'autres personnes, soit encore parce que vos données ont été archivées et conservées dans d'anciens fichiers historiques, d'archivage ou de logs et qu'elles ne sont plus traitées couramment ;

- **Droit à la rectification** : il s'agit de votre droit de demander à la banque de rectifier ou de compléter vos données inexactes. Si une telle demande se justifie, la banque procède à la rectification ou à l'adaptation des données et informe les autres organismes à qui vos données ont été communiquées ;
- **Droit d'opposition** : il s'agit de votre droit de demander à la banque de cesser de traiter vos données pour des raisons liées à votre situation particulière, comme par exemple lorsque le traitement se fait sur la base de l'intérêt légitime de la banque (point 5) lorsqu'elle prend contact avec les personnes de référence/ entreprises que vous avez renseignées. Lorsque vous exercez ce droit, vous devez motiver votre demande, à la suite de quoi, la banque procède à une balance des intérêts entre vos intérêts et les siens. S'il apparaît que vos intérêts prévalent sur ceux de la banque, celle-ci doit cesser tout traitement de vos données sauf s'il existe des motifs impérieux qui prévalent sur vos droits et libertés, comme notamment, l'exercice d'une action en justice ;
- **Droit de retirer son consentement** : il s'agit de votre droit de retirer le consentement que vous avez donné précédemment pour un traitement déterminé, comme par exemple pour le traitement de catégories particulières de données à caractère personnel (par exemple données concernant votre santé, vos opinions politiques...);
- **Droit à l'effacement** : il s'agit de votre droit de demander que vos données soient effacées, comme par exemple lorsque vous avez exercé légitimement votre droit d'opposition. Ce droit ne peut être exercé que dans certains cas prévus par la loi, et uniquement dans ces cas et sous réserve de certaines exceptions. La banque peut ainsi conserver lesdites données si une loi lui impose de le faire ou à des fins de preuve pour exercer un droit ou se défendre en justice ;
- **Droit à la limitation du traitement** : il s'agit de votre droit de demander à la banque un gel temporaire du traitement de vos données, par exemple, lorsque vous avez contesté l'exactitude de vos données et que vous avez exercé votre droit à la rectification. Dans ce cas, la banque peut uniquement conserver vos données le temps de la vérification et doit cesser toutes les autres activités de traitement. La banque ne pourra plus traiter vos données qu'avec votre consentement ou pour intenter une action en justice ;
- **Droit à la portabilité des données** : il s'agit de votre droit de demander à la banque de vous remettre vos données à caractère personnel dans un format qui vous permet de les réutiliser pour d'autres services ou de remettre directement ces données à un autre responsable de traitement, et ce, pour autant que ce soit techniquement possible pour la banque. Ce droit s'applique uniquement lorsque le traitement a lieu

sur la base d'un contrat ou sur la base de votre consentement et pour les données que vous avez fournies directement à la banque et qui sont traitées de manière automatisée ;

- **Droit de refuser de faire l'objet d'une décision individuelle automatisée** : la banque n'utilise pas de processus impliquant une décision individuelle automatisée.

Si vous souhaitez exercer un de ces droits, vous pouvez le faire en nous contactant via un des canaux suivants :

- par courrier postal à l'attention du Complaints & Privacy department, rue Montoyer 14, à 1000 Bruxelles ;
- par e-mail à l'adresse [privacy@nagelmackers.be](mailto:privacy@nagelmackers.be) ;

Si vous estimez n'avoir pas reçu une réponse satisfaisante de la part de notre Complaints & Privacy department, vous pouvez toujours contacter le Data Protection Officer en envoyant un courrier postal à l'attention du Data Protection Officer, rue Montoyer, 14 à 1000 Bruxelles ou à l'adresse e-mail [dataprotection@nagelmackers.be](mailto:dataprotection@nagelmackers.be).

Enfin, si vous n'êtes pas d'accord avec le point de vue de la banque, vous pouvez adresser une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données, rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles ([www.autoritedeprotectiondesdonnees.be](http://www.autoritedeprotectiondesdonnees.be))

## 11) Qui a accès à vos données (= confidentialité de vos données) ?

### 1.

Seuls les collaborateurs du service des Ressources Humaines de la banque impliqués dans la procédure de sélection et de recrutement et, le cas échéant, les responsables de service et/ou les directeurs des départements concernés, pour lesquels votre candidature peut s'avérer pertinente, voire les membres du Comité de direction, ont accès à tout ou partie seulement de vos données à caractère personnel. Ces personnes sont tenues par un devoir de discrétion et de confidentialité.

### 2.

Par ailleurs, la banque peut faire appel à un ou des fournisseur(s)/prestataire(s) de services externe(s) pour lui donner du soutien dans l'exécution de ses activités de sélection et de recrutement. C'est par exemple le cas de la société Talentsquare qui aide la banque dans le cadre de la gestion informatique de vos candidatures. Talentsquare intervient en qualité de sous-traitant et agit pour le compte de la banque et uniquement sur la base de ses instructions et moyennant le respect de principes stricts formalisés d'une convention conclue avec la banque (notamment en matière de confidentialité et de sécurité).

### 3.

Enfin, vos données ne sont jamais communiquées à des tiers, sauf, par exemple, dans les cas suivants :

- lorsque la loi impose de communiquer vos données aux pouvoirs publics, aux organismes de réglementation, aux autorités de contrôle et aux organismes de surveillance ; ou
- lorsque c'est nécessaire dans le cadre de mesures précontractuelles ; ou
- avec votre consentement.

### 4.

En tout état de cause, vos données à caractère personnel ne sont pas traitées pour être vendues, louées ou mises à disposition de tiers à des fins commerciales.

## 12) Comment est réglé le transfert de vos données en dehors de l'Espace économique Européen (EEE) ?

Si la banque doit transférer vos données en dehors de l'EEE et que la Commission européenne considère que le pays vers lequel les données doivent être transférées, n'offre pas un niveau de protection satisfaisant, la banque mettra tout en œuvre pour protéger vos données par la mise en place de garanties complémentaires (par exemple par la conclusion de clauses types contractuelles approuvées par la Commission européenne, par la conclusion de règles d'entreprises contraignantes...).

## 13) De quelle manière est organisée la protection de vos données ?

La banque a mis en place des mesures internes, dites mesures techniques et organisationnelles, en vue de garantir l'intégrité de vos données et leur traitement confidentiel et sécurisé, et ce, afin de prévenir des accès non autorisés, des modifications ou des suppressions de vos données ou encore des transferts de vos données aux mauvais destinataires, que ce soit accidentel ou pas.

Il s'agit, entres autres, des mesures suivantes :

- La formation continue de l'ensemble de son personnel ;
- L'existence d'une politique interne en matière de sécurité (avec des procédures, code de conduite...) ;
- Diverses mesures techniques, comme par exemple l'utilisation d'antivirus, l'exécution de back-up réguliers, la mise à jour régulière et automatique des logiciels, l'utilisation d'un système internet fermé et sécurisé, la garantie physique des serveurs, l'utilisation de badges, un système d'accès avec identifiant unique (login) pour chaque utilisateur et un mécanisme d'authentification...

Malgré ces mesures techniques, certains canaux utilisés ne sont pas à l'abri de personnes malveillantes. Il est donc indispensable que vous restiez vigilant dans la manière dont vous utilisez les canaux de communication comme les e-mails par exemple.

## 14) Mise à jour de la présente déclaration

La banque s'est efforcée à rédiger cette déclaration en étant la plus claire et la plus transparente possible. Compte tenu des diverses évolutions technologiques ou réglementaires, elle s'engage, par ailleurs, à mettre cette déclaration régulièrement à jour et à vous informer immédiatement de toute modification à ce sujet.